



UNIVERSITÄTS-  
BIBLIOTHEK  
PADERBORN

## Universitätsbibliothek Paderborn

### **L' Histoire Du Iansenisme; Contenant Sa Conception, Sa Naissance, Son Accroissement, Et Son Agonie**

**Bourg, Moïse du**

**A Boverdeavx**

8. §.

**urn:nbn:de:hbz:466:1-37094**

lats de France n'ont ils pas grand sujet de dire en leur relation, que tous les bons esprits aimeront mieux deferer à l'autorité du Clergé de France, qu'à certains particuliers dont les lumieres d'esprit ne peuvent estre comparées à celles de cette illustre compagnie.

8. §.

Pendant qu'on disputoit de la sorte avec tant de chaleur sur ce point, & qu'on conuainquoit le Iansenisme de fausseté dans les Escoles, & dans les chaires, il ne laissoit pas de s'accroistre, & de se fortifier en diuers endroits: semblable à ce chesne \* du Poëte Lyrique qui s'augmente par ses pertes, tire des avantages du fer qui l'a esbranché, & pousse des productions plus abondantes du mesme endroit, où il auoit esté retranché. Ce masque ayant donc esté leué à ce monstre d'erreur, il en prit vn autre qui ne luy dura guere, qui fût que la Bulle du Pape n'estant pas receüe en France, elle ne pouuoit auoir aucun effet contre les Iansenistes, ny les enveloper dans aucune censure, ny aucune peine Ecclesiastique ou Politique. Il est vray que ny les Prelats de France, ny le Roy ne leur donnerent guere de temps pour faire

D. vj

\* Duris vt illex tonsa bipennibus . . . ab ipso ducit opes animi  
 munque ferro. *Horat.*

valoir cette maxime, à cause qu'ils receurent cette Bulle, & la publierent bien tost après qu'elle eut esté portée dans le Royaume. Mais neantmoins il s'est passé vne chose en ma propre personne, qui fait bien voir le dessein qu'ils auoient de s'en preualoir, s'ils n'en eussent esté empêchés. Je la rapporteray icy briefuement, avec toute la sincerité qui me sera possible, parce qu'elle contribue grandement & à mon dessein, & au leur.

Durant les grandes ferveurs des disputes touchant le Iansenisme, vn Pere de l'Ordre de S. Dominique nommé Vermeil natif de Flandres vint de ce pais là à Poitiers y enseigner la Theologie au Conuent des Peres de son Ordre, qui sont vnis à cette celebre Vniuersité, qui tient mesme les assemblées dans leur Conuent. Quelque temps après qu'il eut commencé de lire, il fit imprimer, & soutenir des Theses, qui deffendoient les opinions de Iansenius: Je fus prié d'y aller disputer, & je le fis en fort bonne compagnie, tant de Messieurs du Presidial, que des Docteurs & Escoliers de l'Vniuersité. L'entrepris de renverser la proposition qui est la 3. en rang de ces cinq qui ont esté censurées, & qui porte, *Que pour meriter, & demeriter . . . la liberté qui exclud la necessité n'est pas requise*

en l'homme : mais suffit la liberté qui exclud la contrainte. L'insistay particulièrement sur la Bulle du Pape, qui l'avoit condamnée, & ie n'eus pour responce sinon qu'elle n'avoit pas esté receuë en France, ce qui estoit necessaire, affin qu'elle pût l'obliger à retracter son opinion.

Ce Cathedran souûtint cela si fortement, & le repeta si souuent que Monsieur Filleau Docteur Regent en Droit Civil, & en Droit Canon, & Aduocat du Roy au Presidial, se sentit obligé de s'élever contre cette responce, & de dire que les Decisions des Papes, & des Conciles Generaux, pour ce qui touche la Foy purement & la doctrine de l'Eglise, n'auoient point besoin d'autre chose pour obliger tous les Catholiques, sinon qu'elles leur fussent suffisamment notifiées: se reservant de faire voir plus au long, comme il a fait dans vn docte traité, qu'il a donné au public, la pratique de toute l'Eglise depuis les premiers siecles jusques au nôtre, par tous les lieux de la Chrestienté, de recevoir avec soumission & obeissance les definitions des Papes en ce qui concerne la doctrine, & la foy, à mesme qu'elles estoient venuës à la connoissance des Catholiques. C'est aussi ce que respondit au Nonce de Sa Sainteté, aux

premiers Estats de Bloys Henry III. Prince tres-intelligent, qui estoit pressé de recevoir, & faire garder en France le Concile de Trente: disant, Qu'il ne meriteroit pas non seulement le surnom du Roy Tres-Chrestien, mais non pas mesme le nom de simple Chrestien, s'il ne recevoit avec toute sorte de respect les deffinitions de Foy du Concile general de Trente: mais pour ses reglemens touchant la police, qu'il appelle des Decrets de la Reformation: à cause qu'il pretendoit que quelques-uns choquoient les privileges de son Royaume, il feroit des Ordonnances qui contiendroient la mesme chose en ce qui ne luy seroit point prejudiciable: & qui auroient force, & vigueur par son autorité Royale.

Ce discours fait voir bien euidemment le subterfuge des Iansenistes pour éluder la condamnation de leurs erreurs portée par la Bulle du Pape, en opposant qu'elle n'auoit pas esté receuë, ny publiée en France. Il est vrai que comme j'ay dit que le Roy, & Nosseigneurs les Prelats leur osterent bien-tost ce pretexte. Car ceux-cy respondans à un Bref qu'Innocent X. leur auoit escrit du 27. May 1653. en leur enuoyant sa Bulle, disent qu'ils l'ont receuë avec toute sorte de respect, & de

soûmission, & Qu'ils donneront ordre à ce qu'elle soit publiée dans leurs Eglises, & Diocèzes; & feront leurs diligences nécessaires pour la faire exécuter parmy les fidelles. Cette lettre est sou- signée du Cardinal Mazarin, & de vingt-sept autres Prelats: de Paris le 15 Juillet 1653. Mais par l'autre lettre qu'ils escrivirent en suite au mesme Pape le 28 Mars de l'année suivante. Ils luy disent dès le commencement que Tous les Euesques de France ont fait publier sa Constitution.

Le Roy fit aussi vne declaration en mesme temps, laquelle il enuoya aux Archeuesques, & Euesques de son Royaume donnée à Paris le 4. de Juillet 1653. par laquelle il declare, Qu'il veut & entend que cette Bulle soit receüe par tout son Royaume. Et mande expressément à tous ses Officiers qu'il appartiendra, de tenir la main à l'exécution de son Ordonnance, Et d'aider, & assister les Prelats en cela. Sur quoy dans la Relation des Deliberations du Clergé contre les Iansenistes imprimée par ordre de la derniere Assemblée, il y a vne chose bien remarquable, qui est que les Prelats qui se trouuerent à Paris s'estans assemblés chez le Cardinal Mazarin qui estoit indisposé, & s'estans plaints de ce que le Roy en sa Declaration auoit vû du mot d'enjoignons, leur parlant ainsi, Nous

vous exhortons, & admonestons, & neantmoins nous vous ENIOIGNONS, que ayés à la faire publier. &c. Ce qui estoit preiudiciable à la deliberation libre des Prelats sur la publication & execution de cette Bulle. Le Roy ayant égard à leur remonstrance, fit supprimer la premiere Declaration, & en fit expedier vne autre, où le mot d'ENIOIGNONS fut obmis: & l'inscription fût aussi changée en cette forme *A nos amés & feaux Conseillers en nos Conseils, les Sieurs Archeuesques, & Euesques. &c.* Le Roy envoya cette Declaration, & ses lettres patentes à ses Parlemens, avec la Bulle, & le Bref d'Innocent X. & nommément à celuy de Bourdeaux; dont suivit vn Arrest donné en l'Audience, la grande Chambre & Tournelle assemblées, par lequel il est dit, que *La Cour faisant droit sur la requisi- sion du Procureur general du Roy, a ordonné & ordonne, que les lettres Patentes de Sa M<sup>te</sup>. Bulle & Bref de N. S. P. le Pape portant condamnation de cinq propositions de Cornelius Iansenius y énoncées, seront enregistrés és Registres de la Cour, lûs, & publiés en l'Audience, pour estre le contenu en iceux gardé, & observé suivant leur formes & teneur... Copies des-dittes Lettres, Bulle, & Bref deüement collationnés seront envoyés... dans toutes les Seneschaussees, & Bailliages du*

ressort. &c. Fait à Bordeaux en Parlement le  
17. Iuin 1656.

9. §.

Les Iansenistes voyans que cette ouuer-  
ture auoit esté fermée à leur euasion,  
tascherent d'en faire vne autre, qu'ils crurent  
leur devoir d'autant mieux reüssir, qu'cete  
leur sembla plus subtile: mais ils auoient  
affaire à des aduersaires qui les pressoient de  
trop près, & trop viuement pour leur écha-  
per: comme entre les seculiers à Monsieur  
Marandé, à Monsieur Morel, &c. Entre les  
Religieux au P. de S. Ioseph Feuillant, au  
P. Du Bosc Cordelier, &c. Entre les PP. le-  
suites au P. Annat Confesseur du Roy, au  
P. Deschamps, &c. Ils se deffendirent neant-  
moins longuement sur ce retranchement icy,  
*Que la Controuerse* qui se traitoit entres les  
Catholiques, & les Iansenistes n'estoit qu'une  
question de FAIT, sur laquelle le Pape ne  
pouuoit prononcer avec infailibilité, & l'on  
ne pouuoit taxer d'Herésie, sans injure, ceux  
qui ne suiuroient point son sentiment, au cas  
qu'il eust prononcé quelque chose sur ce su-  
jet. Mais il vaut mieux voir en quels termes  
Monsieur Arnaud, le trachement general des  
Iansenistes, s'enonce sur cela au nom de tous.  
Voicy donc comme il parle en sa 2. lettre